

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 27 MARS 2019

N° 2019-04-10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 132 Présents (mini 30) : 52
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 251 Présentes : 86 Exprimées par pouvoirs : 69 <b>Total (mini 127) : 155</b>
<b>Quorum atteint</b>

#### **4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

#### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

#### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)**

Corinne MOULIN

#### **3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

#### **43 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Huguette AUDIBERT, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Jean-Claude DEYDIER, Jacques ESTEVE, Rosy FERRIGNO, Alain FRACHINOUS, José FERNANDES, Robert GARCIN suppléant, Paul GARROT suppléant, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Patrick LIEVAUX, Valery LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Chantal MARCOU suppléante, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Jacques NIVON, Claude PIGAGLIO, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Caroline YAFFEE à André AUBERIC, Jérôme MICHELI et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOD à Eliane BARREILLE, Michel GREGOIRE à Sébastien BERNARD, Anne LORNE et Ghislaine SAVIN à Didier-Claude BLANC, Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Dominique JOUVE à José FERNANDES, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Rosy FERRIGNO, Marie-Hélène LEROY à Alain FRACHINOUS, Damien DURANCEAU et Roger DIDIER à Robert GARCIN, René ALMERAS à Evelyne GAUTHIER, André GILLES et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Catherine LANTEAUME à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

### Délégués excusés

Agnès ARMAND, Marcel BAGARD, Michel COUBAT, Philippe DE BEAUREGARD, Guy FAURE, Catherine NESTEROVITCH, Pierre SCHIAZZA, Claude THOMAS, Gérard TRUPHEMUS.

**Invités excusés**

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons  
Sébastien DUPOUX, Maire d'Eyroles

**Participaient également à la réunion :**

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Laurent CHAREYRE (SDED), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Panneaux d'entrée d'agglomération - Subvention aux communes**

**Vu** la délibération du Bureau Syndical n° 2017-08-01 en date du 04/09/2017 ;

Le Président rappelle que, depuis 2017, les communes adhérentes ont la possibilité :

- ◆ Pour les communes de la Drôme : d'acquérir, via un accord-cadre négocié par le Parc, des panneaux d'entrée d'agglomération ou des totems indiquant leur appartenance au Parc naturel régional des Baronnies provençales.
- ◆ Pour les communes des Hautes-Alpes : d'acquérir les panneaux d'entrée d'agglomération via leur convention avec IT05 et d'acquérir les totems via l'accord-cadre négocié par le Parc.

Il est proposé de reconduire la participation du Parc à hauteur de 100 € par signalisation communale dans la limite de deux panneaux et/ou totems par commune, et dans la limite des frais engagés par les communes pour l'acquisition de ces panneaux et/ou totems, afin d'accompagner les nouvelles communes qui souhaiteraient installer ce type de mobilier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de reconduire l'aide du Parc aux communes telles que définie ci-avant et dans la limite de la durée du marché à bon de commande signé par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales avec l'entreprise Signature.
- **Dit** que des conventions de partenariat seront signées avec les communes souhaitant bénéficier des tarifs négociés dans l'accord cadre et/ou de cette subvention ;
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

